



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3469

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Culture - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités 2019 - Lancement de l'appel à projets 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guilland), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3469**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Culture - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités 2019 - Lancement de l'appel à projets 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon, thématiques et critères de sélection des projets**

Par délibération du Conseil n° 2018-2986 du 17 septembre 2018, la Métropole a approuvé les principes généraux d'organisation d'un nouvel appel à projets ayant pour objet de contribuer, par le levier culturel, aux enjeux et aux objectifs de ses politiques publiques du champ des solidarités : le projet métropolitain des solidarités (PMS), le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMIe) et la déclaration de coopération culturelle métropolitaine liée à la mise en œuvre du contrat de ville.

L'appel à projets culture(s) et solidarités vise ainsi à soutenir des projets d'actions et de médiation culturelle portés par des professionnels, auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre existante : enfance et jeunesse en situation de prévention, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'insertion sociale ou professionnelle. Les personnes doivent être impliquées activement dans un processus de création soutenu par des partenariats, qui favorise les mixités sociales, intergénérationnelles, culturelles et de genre et qui permette une valorisation des productions.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la pertinence du projet dans le cadre des politiques de solidarités de la Métropole,
- la pertinence du projet d'action culturelle proposé par rapport au public ciblé,
- la qualité de la participation citoyenne et la rencontre entre différents publics,
- l'approche multi-partenariale et collective du projet,
- la qualité et le nombre des bénéficiaires.

**II - Bilan de l'appel à projets culture(s) et solidarités 2019**

99 dossiers ont été reçus dans le cadre de l'édition 2019 de l'appel à projets.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 102 400 € (cf. répartition détaillée en annexe) :

- 79 000 € au profit de 15 structures menant des projets culturels qui concernent les publics suivants :

- . enfants placés et jeunes isolés - 2 projets opérés par : Label équipe / Compagnie Divagations, Les Nouveaux Caractères,
- . personnes âgées - 3 projets opérés par : Compagnie A petit pas, La Grenade, La Traversante,
- . personnes en situation de handicap - 3 projets opérés par : Compagnie Testudines, Corps au bord, Théâtre double,
- . personnes en insertion professionnelle - 2 projets opérés par : Théâtre de l'Iris, Théâtre du Grabuge,
- . personnes en insertion culturelle et sociale - 5 projets opérés par : Blöffique théâtre, Compagnie Anteprema, LALCA, Singa, Tillandsia.

- 23 400 € pour le soutien de 4 structures culturelles repérées comme ressources sur le champ des solidarités et la lutte contre les discriminations sur le territoire métropolitain : Allies, la Compagnie OnOff, la Ferme du Vinatier et le festival Écrans mixtes.

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois au plus tard le 31 décembre 2019, à la suite du caractère exécutoire de la présente délibération, sur présentation d'un appel de fonds. Chaque structure devra en outre fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi.

### **III - Lancement de l'appel à projets 2020**

L'édition 2019 de l'appel à projets culture(s) et solidarités est marquée par le très grand nombre d'initiatives proposées. Elle permet de renouveler les projets et les acteurs locaux bénéficiaires de subventions, et conforte également des structures ressources à soutenir au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain. Elle valide l'intérêt de l'appel à projets culture(s) et solidarités et la pertinence des critères de sélection décrits ci-dessus.

Il est donc proposé de reconduire pour l'année 2020 l'organisation d'un appel à projets, sur la base des mêmes objectifs et selon le calendrier prévisionnel suivant :

- publication de l'appel à projets : le 27 septembre 2019,
- date de dépôt des dossiers : le 2 décembre 2019,
- instruction des dossiers : de décembre 2019 à janvier 2020,
- validation des projets soutenus et attribution des subventions : au Conseil de la Métropole, 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Pour rappel, les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux professionnels de toutes disciplines oeuvrant dans le champ de la médiation culturelle et porteurs d'actions culturelles s'inscrivant dans le champ des solidarités et de la lutte contre les discriminations,

- les structures doivent avoir leur siège social ou être domiciliées sur le territoire de la Métropole et témoigner d'une ancienneté d'une année minimum. L'objet des porteurs de projet doit contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local métropolitain,

- elles ne doivent pas être soutenues au titre d'une autre intervention culturelle de la Métropole sur le même projet.

Les financements sont plafonnés à 50 % du montant total des dépenses éligibles du projet. Les porteurs de projets doivent s'assurer de cofinancements suffisants.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de reconduction d'un appel à projets culture(s) et solidarités pour l'année 2020 selon les critères de sélection des projets présentés et dans le cadre du budget qui sera proposé sur cette thématique ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

## **DELIBERE**

### **1°- Approuve**

a) - l'attribution, pour l'année 2019, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 102 400 € au profit des 19 bénéficiaires au titre de l'appel à projets culture(s) et solidarités selon la répartition présentée en annexe,

b) - le lancement de l'édition 2020 de l'appel à projets culture(s) et solidarités, selon les modalités précisées dans la présente délibération.

**2°- Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3°- La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 102 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**